

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (arrivé à 19 heures 10), Madame Valérie VÉRON (arrivée à 19 heures 20), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivé à 19 heures 20), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (arrivé à 19 heures 20), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°144/2024 – 8.8.6

Travaux de construction d'un réseau électrique pour le raccordement de la chaufferie à bois déchiqueté et du réseau de chaleur - accord de participation entre la commune et le syndicat Territoire d'énergie de Loire-Atlantique - signature

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Considérant le projet de construction d'une chaufferie biomasse dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur sur la parcelle de terre cadastrée section AC numéro 188 située boulevard Jules Ferry, porté par la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, faisant l'objet du permis de construire numéro PC04418024W1011 autorisé le 21 mai 2024,

Considérant que, actuellement, ladite parcelle de terre n'est pas raccordée au réseau d'électricité,

Considérant que le secteur du boulevard Jules Ferry est situé en zone UI du Plan Local d'Urbanisme, zone destinée aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dotée en principe des équipements publics destinés à son urbanisation, notamment du réseau d'électricité,

Il appartient à la commune de réaliser les travaux nécessaires à la desserte de la parcelle cadastrée section AC numéro 188 sur ledit secteur.

Le syndicat Territoire d'énergie de Loire-Atlantique a transmis les modalités financières de participation relatives aux travaux de construction du réseau d'électricité nécessités par la desserte de ladite parcelle, à savoir :

Secteur	Travaux	Montant estimé des travaux (HT)	Participation communale estimée (HT)
Boulevard Jules Ferry	Construction d'un réseau électrique (110 mètres linéaires)	19 097,57 euros	2 864,64 euros

La proposition d'accord de participation financière a été transmise aux élus le 12 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'accord de participation financière proposé par le syndicat Territoire d'énergie de Loire-Atlantique relatif aux travaux de construction du réseau électrique nécessités par la desserte de la parcelle cadastrée section AC numéro 188 située boulevard Jules Ferry, accord de participation annexé à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** que le coût de la participation financière communale est estimée à 2 864,64 euros ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'accord de participation financière proposé par le syndicat Territoire d'énergie de Loire-Atlantique ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_144_06_2024-DE

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

